

PARCOURS TRAVAIL & MANAGEMENT



Composante
EDS - Institut
d'administration
économique
et sociale
(IAES)



**Période de
l'année**
Automne

Liste des enseignements

Obligatoire00Matière19.5L3 - M3012916 Droit commercial 1Résumé de coursLe droit commercial peut de prime abord s'entendre de l'ensemble des règles juridiques qui encadrent le commerce, entendu largement comme comprenant la circulation et la distribution des richesses, mais aussi l'industrie et les activités de service. Plus précisément, cette branche du droit privé est celle qui régit à la fois les opérations commerciales, que l'on désigne sous la qualification d'actes de commerce, et les commerçants dans leur activité professionnelle.Cette matière est un droit spécial en ce qu'elle déroge au droit civil, pour instituer un régime plus adapté aux spécificités de l'activité commerciale. La rationalité économique historiquement au fondement du droit commercial est toutefois de plus en plus mise en balance avec des considérations éthiques.Au terme de ce premier cours de droit commercial, vous connaîtrez de l'essentiel des normes juridiques régissant spécialement l'activité commerciale. Il sera d'abord question de son périmètre par l'intermédiaire de l'étude des actes de commerce et de leur régime. Seront ensuite observés les acteurs de l'activité commerciale, qui ne sont pas seulement des personnes physiques mais également des sociétés commerciales. Enfin, les supports de cette activité économique seront considérés pour connaître des biens du commerçants, au travers de l'étude du fonds de commerce et du bail commercial.Matière19.5MatièreL3 AES – Histoire du travail Sans TD S1 et S2 Cours de Monsieur FLONNEAU Mathieu En proposant une rencontre sous forme de communication de travail aux étudiants de l'Université de Pondichéry sur le thème de l'héritage, la modernité de la République et de l'universalisme français au XXIe siècle adossé à sa résonance universitaire, Mathieu Flonneau, historien et directeur de l'IAES-EDS, a mis en perspective les valeurs identifiées par la IIIe République lors de son implantation et de sa stabilisation à la charnière des XIXe et XXe. Leur pérennité dans la Ve République contemporaine a été envisagée à l'aune des enjeux du double diplôme franco-indien récemment ratifié en cette période de mondialisation affirmée pour laquelle l'acquisition de repères culturels et historiques s'avèrent plus que jamais nécessaire.